



Le 7 juin 2011

SECTION SYNDICALE CFDT BREST
THALES SYSTEMES AEROPORTES

Compte Rendu du Comité d'Etablissement du jeudi 26 mai 2011

Déclinaison du CCE du 18 mai

Présentation de la stratégie de TSA

Luc Battesti a expliqué que cette stratégie repose sur un contexte économique en évolution ce qui a un impact direct sur les prises de commandes. Deux scénarii possibles (avec Mirage 2000 Inde ou sans Mirage 2000 Inde). Sans le Mirage 2000 Inde, le chiffre d'affaire reste supérieur au carnet de commande. Il y a un risque de sous emploi pour l'avenir. Aujourd'hui, le book to bill (rapport carnet de commande / chiffre d'affaire) reste inférieur à 1 ce qui représente un ratio trop faible pouvant aboutir à un problème de sous charge pour l'avenir.

Concernant la compétitivité de TSA, M. BATTESTI a indiqué qu'une relance importante des investissements va être appliquée pour renouveler la gamme de produits. Dans le même temps, un effort important sera fait sur les investissements.

L'adaptation de TSA au contexte économique, au delà de la GAE déjà engagée à l'horizon mars 2010, concerne 55 postes supplémentaires appartenant aux fonctions support et à l'accompagnement managérial. 65 postes seront également supprimés en fonction des charges par famille professionnelle. Et enfin, 40 postes seront créés.

L'effectif prévisionnel de 3152 actifs au 30 juin 2011 subira la continuité de la GAE avec la suppression de 120 postes et la création de 40 postes ce qui amènera cet effectif à 3072 actifs au 31 mars 2012.

Cette poursuite de la GAE impliquera environ 40 MAD, 15 à 20 départs en retraite et 60 à 65 mobilités.

Etudes et développement

Architecture physique IM (Ingénierie Matérielle)

Jean François ANNA a présenté les charges et leurs répartitions sur les 3 sites.

Il a fait remarquer qu'une sous charge conséquente a en premier lieu touché le site de Paris puis Pessac et enfin le site de Brest.

En 2010, le niveau moyen de sous activité de IM a atteint 30 personnes. Si la signature du contrat Mirage 2000 Inde intervient en 2010, la sous activité toucherait malgré tout 50 personnes.

Concernant le service Architecture Physique HN, un gros problème de charge se fait ressentir, le BE de Brest est très lié à la GE navale et au contrat M 2000 Inde. Pour pallier à ce problème, 3 détachements vers TUS ont été réalisés. Monsieur ANNA a annoncé en séance le retour de ces 3 personnes pour la fin juin.

Les grands dossiers de développement réalisés à Brest pour le service AP (Architecture Physique) sont :

- le RTRU,
- le front end générique hyper,
- le plateau INCAS,
- le vigile LW,
- en attente Mirage 2000 Inde.

A noter que le contrat RTRU vient d'être signé et devrait apporter des charges sur un an au BE.

En conclusion, l'avenir du service AP reste sombre au vu des faibles charges. De plus, suite à notre intervention en séance, Monsieur ANNA a admis qu'un problème de communication existe notamment sur la question des détachements. Il a assuré qu'il ferait le nécessaire pour pallier à ce manque.

Ligne Vigile

Aucun nouvel ordre industriel supplémentaire ne devrait être lancé cette année. Le LG7 (lancement groupé N°7) initialement prévu est suspendu. A DNRE la charge est assurée jusqu'à la fin de l'année.

Pour 2012, le plateau VIGILE sera en sous charge car les contrats Arabie Saoudite (4 équipements), Vietnam (4 équipements) et Oman (3 équipements) sont pour l'instant retardés.

A RWS/ligne détecteurs, la direction attend les signaux favorables de ces 3 clients et espère lancer le futur ordre industriel en début 2012.

Entre temps, le contrat TC1 France de FREMM est officialisé (3 RESM). Les charges sont donc à revoir à la Direction Industrielle sachant que plus de systèmes FREMM que de VIGILE sont à réaliser en 2012.

Travail du samedi

La direction a présenté un préavis de travail pour les samedis du 28 mai au 9 juillet 2011 pour les projets Meltem 2 et MPA EAU. D'après la direction, les difficultés et les retards rencontrés sur le matériel et le logiciel ainsi que sur l'intégration système mettent en péril les jalons essentiels pour ces programmes.

Une fois de plus, la direction n'y va pas avec le dos de la cuillère : 56 salariés concernés pour une période d'un mois et demi. La présentation aux salariés n'ayant eu lieu que le 24 ou 25 mai, la CFDT a demandé à la direction de ne pas inclure le samedi 28 mai dans le préavis ce qu'elle a accepté après concertation auprès des managers concernés. De même, le samedi 4 juin n'est pas retenu puisqu'inclus dans le pont de l'ascension. De fait, ce préavis ne pourra débuter effectivement que le 11 juin.

Après interrogation auprès d'un certain nombre de salariés concernés par le préavis, la CFDT note que ceux-ci ne sont pas forcément informés sur toutes les modalités associées à cette contrainte :

- La direction précise : « 4 à 5 samedis nécessaires sur la période avec 2 samedis maximum par salarié »,
- Le travail du samedi se fait sur la base du volontariat,
- suite à sa présence effective un samedi, le salarié établit une note de frais incluant un repas et un trajet aller/retour domicile - travail,
- tout salarié présent au minimum 4 heures sur le site un samedi se voit octroyer une prime le mois suivant, à chacun de vérifier le versement effectif de celle-ci,
- tout salarié présent au minimum 4 heures sur le site un samedi se voit attribué un jour de récupération notifié dans e-congés, journée à récupérer dans le mois suivant le samedi travaillé.

Travail du samedi



La direction dit préférer prévoir large quitte à ne faire venir que quelques personnes inscrites sur le préavis. Seulement elle ne se soucie pas du fait que les salariés s'interdisent toute prévision personnelle pour ces samedis puisqu'ils sont susceptibles d'être invités à venir travailler sur le site. La CFDT comprend qu'un préavis puisse être mis en place pour un samedi précédent une échéance mais ne voit pas l'intérêt pour l'entreprise d'un préavis aussi long que ce soit en temps de travail ou sur l'aspect financier. Enfin, la CFDT est stupéfaite de voir que la direction, prétextant que le site est ouvert pour TUS, trouve normal que les managers mettent la pression sur les salariés pour les faire travailler le vendredi après-midi !

N'hésitez pas à contacter vos élus CE CFDT : Sandrine BIZIEN : 331.67.42 – Ronan KERSAUDY : 331.25.67

Norbert REMY : 331.57.38 – Christophe PRESSON : 331.56.14 – Denis PAGE : 331.27.71

Sophie NORMAND : 331.68.40 – Alain RIOUALLON : 331.28.34 – Patrick TRANVOUEZ : 331.67.46

Jérôme TOUDIC : 331.26.39 – Eric PIROU : 331.28.32 – Jean-Claude MEAR : 331.56.96

Réponses aux différents tracts de la CGC

Comme vous avez pu le constater à la lecture des différents tracts de la CGC, la CFDT organisation majoritaire sur l'établissement est régulièrement la cible d'attaques. Il n'est pas dans nos habitudes d'envenimer des querelles stériles entre organisations syndicales. Sans pour autant partager la même vision tant sur le plan économique que social, nous avons toujours respecté les autres organisations. En effet la polémique entre organisations syndicales profite à la direction et nuit à l'intérêt des salariés. Mais la tolérance a ses limites, depuis quelques tracts, la plume de la CGC a largement dépassé celles ci, des écrits inamissibles mensongers et diffamatoires.

Attaques perpétuelles sur la gestion des œuvres sociales du CE

Rappelons qu'en novembre 2009, nous avons lancé une enquête auprès des salariés sur les activités sociales culturelles et sportives du comité d'établissement. Les résultats de cette enquête ont montré un taux de satisfaction supérieur à 80%. Ces résultats confortent nos choix en termes d'activités sociales, sportives et culturelles et montrent que la politique sociale du comité d'établissement répond aux attentes des salariés. Toutefois, cette enquête a permis d'obtenir des critiques et suggestions. Logiquement, le bureau CE a décidé d'y répondre en aménageant immédiatement certaines dispositions. Nous sommes toujours à l'écoute des salariés, mais il faut aussi faire des choix face à un budget en voie de régression par la diminution des effectifs.

Propos diffamatoires sur les membres de la commission logement

En réunion CE et puis par tract, la CGC a tenu des propos inamissibles à l'encontre des membres de cette commission. Evoquant « des magouilles et des petits arrangements entre amis » au sein de cette instance. Ces paroles et ces écrits mettant en doute l'intégrité et l'honnête sont abjects et non fondés. Les membres CFDT de cette commission ont toujours répondu au mieux aux demandes des salariés. L'année 2010 a été perturbée par le changement collecteur décidé unilatéralement par la direction du groupe en fin d'année 2009, changement que seule la CFDT a dénoncé. Le GIC nouvel organisme collecteur du 1% n'ayant aucun parc locatif dans notre région, aucune offre n'a pu être faite aux salariés en 2010.

Réunions d'information sur l'offre 2011 d'actionnariat salarié

Dans son tract du 23 mai, la CGC dénonce la présence d'un élu CFDT aux réunions d'information sur l'actionnariat salarié. Oui cet élu membre des conseils de surveillance des Fonds Communs de Placements a participé à ces réunions comme il le fait depuis 1998, nous sommes surpris de l'étonnement de la CGC qui a une mémoire très sélective. Car dans un passé encore récent, des élus CGC ont aussi animé ces réunions et le font encore dans d'autres établissements. Calomnier, calomnier..... !!!

Conclusion

Cette mise au point étant faite, la CFDT a décidé de ne plus répondre aux attaques de la CGC, préférant opter pour l'adage « *le silence est l'expression la plus parfaite du mépris* ». Face au contexte économique de TSA et aux inquiétudes qui pèsent sur l'avenir de nos emplois, nous préférons canaliser toutes nos forces à la défense de l'emploi et de l'établissement brestois, plutôt qu'alimenter des querelles stériles dont le but recherché est uniquement électoraliste.

CENSURE

Conformément à l'usage existant à TSA Brest, les délégués du personnel CFDT ont remis les questions de la réunion plénière du 7 juin une semaine à l'avance. Quelle n'a pas été notre surprise de constater que deux questions concernant la DRH avaient été censurées par la direction.

Question 1 : Service des ressources humaines*

La question originale était :

Suite aux affirmations de Mme DEJEAN, les délégués du personnel CFDT demandent le texte du décret gouvernemental donnant la possibilité de prendre sa retraite dès 60 ans pour les femmes ayant élevé au moins 3 enfants.

Elle est devenue :

Les délégués du personnel CFDT demandent le texte du décret gouvernemental donnant la possibilité de prendre sa retraite dès 60 ans pour les femmes ayant élevé au moins 3 enfants.

Question 2 : Service des ressources humaines (bis)*

La question originale était :

Thales est une entreprise en perpétuelle mutation et les salariés doivent s'adapter chaque jour. (Application de nouveaux processus et méthodologies de travail, utilisation de nouveaux outils, etc..).

Il leur est demandé ainsi chaque jour plus de rigueur dans leur quotidien professionnel.

Il existe un service où ces règles ne s'appliquent pas systématiquement : l'ex « relations » humaines.

On découvre parfois des méthodes pour le moins orthodoxes par lesquelles les salariés sont traités de manière cavalière (apostrophés à la cantine, interpellés dans les couloirs, convocations à l'emporte pièce, promesses orales sans aucune garantie écrite, prise de décision sans délai de réflexion, salariés en détachement incités à demander leur mutation, gestion surprenante des processus en cours (ex : dossiers « pénibilité », demande aux salariés concernés de prendre des congés par anticipation sans garantie d'acceptation du dossier), etc ...

Ces méthodes d'un autre âge ne devraient plus avoir cours aujourd'hui dans une entreprise comme la nôtre.

Les délégués du personnel CFDT demandent quelles actions la DRH compte entreprendre pour régler ces disfonctionnements et arriver à des relations plus respectueuses envers les salariés.

Elle est devenue :

Les délégués du personnel CFDT demandent quelles actions la DRH compte entreprendre pour régler ces disfonctionnement d'informations.

La direction a seulement rajouté un astérisque * signifiant que l'intégralité du texte est disponible à la DRH.

Les délégués du personnel CFDT s'insurgent contre cette manière d'éluder des questions qui semblent gêner la DRH. Ils rappellent que le rôle des délégués du personnel est la représentation des salariés et ont comme mission de présenter aux employeurs toutes les réclamations individuelles ou collectives.

Ils rappellent également que l'employeur qui ne tient pas de registre ou s'abstient de donner une réponse à une question entrant dans les attributions des délégués du personnel commet le délit d'entrave.

Aussi, les délégués du personnel demandent expressément que la direction remette les questions originales dans le compte rendu diffusé à tous les salariés. Dans le cas contraire, les délégués du personnel CFDT saisiront l'inspection du travail.